

COMMUNE DE

TORSACAR Prefecture

16410 TORSAC
016 211603824-20231211-D2023234-DE
Reçu le 13/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**délibération :
D_2023_23_4**

L' an deux mille vingt trois, le lundi 11 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 14

Date de convocation du : 06 Décembre 2023

Présents : 11

Présents : BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, BRISSEAUD Philippe, SAUMON Didier, TARDY Marie-Line, GUINET Jimmy, GREGOIRE Hervé, ADAM Olivier, SURGET Chantal, LARPE Pascal

Votants : 12

Pouvoirs :

LABUSSIÈRE Patricia a donné pouvoir à BREARD Catherine

**Objet : Recensement de
la population en 2024**

Absent(s) : VARAS-DIARRA Catherine, BLANC Wilfried, LABUSSIÈRE Patricia

Secrétaire de Séance : Bernard BOUCQ

Madame le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population, qui a lieu tous les 5 ans, se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024 sur la commune de TORSAC.
Compte tenu de la population, la commune doit recruter deux agents recenseurs,
Compte tenu du nombre de logements à recenser, plus important pour le district n° 0004 que pour le district n° 0003,
Compte tenu de la superficie plus importante pour le district n° 0003 que le district n° 0004,
Madame le Maire propose de rémunérer les agents recenseurs comme suit :

	Agent recenseur du district n° 0003	Agent recenseur du district n° 0004
Indemnité de base	520 €	640 €
Indemnité formations	60 €	60 €
Forfait mobilité	70 €	50 €
Forfait de parfait achèvement	100 €	100 €
Indemnité totale brute	750 €	850 €

La rémunération sera soumise aux cotisations sociales, selon les règles de droit commun du régime général.
Un arrêté de nomination sera établi pour chaque agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le recrutement et la proposition de rémunération des agents recenseurs telle que définie ci-dessus.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
Catherine BREARD



Emis le 11/12/2023, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le **15 DEC. 2023**
Affiché le.....